

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DAE 350 Subvention (75 000 euros) et convention avec SINGA FRANCE (8^e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement à SINGA France (8^e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association SINGA France (8^e).

Article 2 : Une subvention d'investissement de 55 000 euros est attribuée SINGA France, domiciliée 73 rue d'Amsterdam, Paris (8^e), (SIMPA n° 135681 / 2016_07615) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, rubrique V90, nature 20421, AP 4978 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 20 000 euros est attribuée SINGA France, domiciliée 73 rue d'Amsterdam, Paris (8^e), (SIMPA n° 135681 / 2016_07615) au titre de l'exercice 2016.

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée au Chapitre 65, Rubrique 90, Nature 6574, Ligne VF55022, Mission 401 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO